

Le 12 juin 2020,

*Aux parents utilisateurs
du restaurant scolaire municipal*

Madame, Monsieur,

Afin d'organiser au mieux le service de restauration scolaire pour la rentrée prochaine, je vous remets un dossier d'inscription pour l'année 2020/2021 composé de :

- La fiche d'inscription
- Le règlement du restaurant scolaire
- L'autorisation de prélèvement SEPA

La fiche d'inscription et l'autorisation de prélèvement SEPA (accompagnée d'un RIB) sont à compléter et à déposer dans le hall de la mairie ou bien dans la boîte aux lettres pour le 3 juillet dernier délai.

ATTENTION ! Tout dossier dont la fiche d'inscription n'aura pas été entièrement complétée sera automatiquement refusé.

Le prix du repas enfant est maintenu à 3.50 €.

Pour les enfants qui prennent leur repas de façon irrégulière, un planning devra être fourni au plus tard 10 jours avant.

Aussi, si un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) à destination des élèves ayant des besoins spécifiques (maladie signalée, pathologie chronique, allergies alimentaires avérées et graves type gluten et arachide, traitement médical pour une durée supérieure à 1 mois...) est mis en place pour la rentrée prochaine, il devra être fourni.

- ✓ *Ce document est un protocole établi par écrit entre les parents, l'établissement scolaire (chef d'établissement, médecin, infirmier, assistante sociale, conseiller d'orientation psychologue, équipe éducative — enseignant, conseiller principal d'éducation, ...) et des partenaires extérieurs, pour permettre l'accueil d'un élève souffrant d'un handicap ou d'une maladie.*
- ✓ *Si un PAI existe déjà pour votre enfant, je vous remercie de le spécifier sur la fiche d'inscription. Dans le cas contraire, je vous invite à prendre contact très rapidement auprès du :*
Médecin Scolaire au 02.51.24.17.10,
Centre médico-scolaire - 100, rue des Pyramides - 85000 LA ROCHE-SUR-YON.
Cette démarche est indispensable dans l'intérêt de l'enfant.
- ✓ *Dans le cas d'allergies alimentaires plus légères, un certificat médical devra impérativement être fourni.*

Pour les personnes qui souhaitent plus de renseignements, vous pouvez prendre contact auprès de Léa BOISSINOT au secrétariat de la mairie.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Cyrille GUIBERT



1, place de la Mairie 85110 SAINTE-CÉCILE

Tél. : 02 51 40 24 07 - Fax : 02 51 40 25 59 - Courriel : mairiestecicile85@wanadoo.fr